



Rapporteur : M. HERVÉ

N° AD_2025_0021

Commission n°1

15 - Innovation, attractivité, Europe

Innovation, enseignement supérieur et recherche

Le 19 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Exposé :

Le schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, adopté en novembre 2018, traduit la volonté de contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire breillien, et de développer les partenariats avec les établissements de ce secteur pour nourrir les politiques publiques départementales. Néanmoins, le contexte financier extrêmement contraint que connaît la collectivité nécessitera, en 2025, de suspendre ses engagements financiers pris aux côtés des autres collectivités et de l'Etat. Le développement de projets de recherche portant directement sur l'intervention départementale

restera privilégié.

I. LA PARTICIPATION AU VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE DU CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION

L'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche publique est un marqueur important de l'Ille-et-Vilaine. Son développement fait l'objet d'un soutien historique du Département dans le cadre, notamment, du contrat de plan Etat - Région.

Sur la génération 2015 - 2020 du contrat de plan Etat - Région, le Département s'était engagé à hauteur de 12,7 millions d'euros en faveur de projets immobiliers et d'équipements de recherche. 11,9 millions d'euros de subventions ont été versés à ce jour. Il ne reste que 4 opérations non soldées pour un montant de 630 000 euros.

Au titre du contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027, le Département a renforcé son engagement, voté en septembre 2021, avec une enveloppe globale de 14,3 millions d'euros en faveur d'opérations immobilières et d'équipements de recherche. Depuis le début du déploiement de ce dispositif en 2022, la collectivité s'est engagée à hauteur de 6,7 millions d'euros au bénéfice de 26 opérations portées par les universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire. A ce stade, 3,3 millions d'euros ont déjà été versés.

Conformément aux orientations validées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2025, le versement des acomptes et soldes de ces subventions prévu initialement en 2025 sera suspendu par voie d'avenant aux conventions établies pour tous les projets. Il n'y aura pas non plus au budget primitif 2025 de crédits de paiement pour des opérations non encore engagées.

Pour 2025, cette suspension représente une économie d'un peu plus de 4 millions d'euros par rapport au budget 2024. Les échanges avec les partenaires du contrat et les établissements sont toutefois engagés pour identifier les financements prioritaires à mobiliser dès 2025 si les conditions le permettent, notamment pour les projets bénéficiant par ailleurs de fonds européens.

En dehors du cadre de financement qu'est le contrat de plan Etat - Région, deux opérations restent d'actualité même si elles ne donneront pas lieu à mobilisation de crédits de paiement en 2025. Il s'agit de la réhabilitation de la bibliothèque universitaire de l'Institut d'études politiques de Rennes qui se termine en 2026, et du projet immobilier porté par Campus Esprit Industries à Redon pour lequel une subvention d'un million d'euros est attendue une fois le projet stabilisé dans son montage opérationnel et son calendrier.

II. LE PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La collectivité a plus que jamais besoin de mobiliser tous les partenaires lui permettant d'appréhender les multiples enjeux de transformation et de transition auxquels elle est confrontée dans l'élaboration et la conduite des politiques départementales. Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue une ressource fondamentale pour être accompagné dans l'observation et l'analyse des publics ou territoires soutenus par le Département et dans l'expérimentation de nouvelles formes d'action publique.

Dans cette optique, l'engagement dans des partenariats pédagogiques ou de recherche avec des universités ou écoles bretonnes sera conforté en 2025, dans un cadre financier ajusté.

III. LA TELEVISION LOCALE

TVR, chaîne de télévision locale suivie par près de 50 000 téléspectateurs par jour et autant d'abonnés sur ses réseaux sociaux, est portée par une société d'économie mixte - Rennes cité média - à laquelle le Département participe au capital à hauteur de 5,7 %. Au regard du positionnement éditorial de la chaîne, centré sur l'actualité quotidienne et la mise en valeur de l'Ille-

et-Vilaire, le Département apporte également un soutien financier à TVR depuis de nombreuses années. Compte tenu des contraintes budgétaires, il est proposé d'ajuster ce financement à 40 000 euros pour l'année 2025 et de formaliser une nouvelle convention de partenariat.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints (annexe 1) ;
- d'approuver l'attribution des subventions, participations ou dons au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau ci-après (le partenariat avec TVR fera l'objet d'une nouvelle convention) :

Bénéficiaires	Imputation	BP 2025
IEP Rennes	65-62-65738/ESRIF006	7 500 €
Ecomaterre	65-62-6568/ESRIF008	7 000 €
TVR	65-62-65748	40 000 €

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 21

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0021

Pour extrait conforme